INTERNATIONAL
OIL POLLUTION
COMPENSATION
FUND 1971

FONDS INTERNATIONAL
D'INDEMNISATION DE 1971
POUR LES DOMMAGES
DUS A LA POLLUTION PAR
LES HYDROCARBURES

4 Albert Embankment
London SE1 7SR
Telephone: 0171-582 2606
Telefax: 0171-735 0326
Telex: 23588 IMOLDN G

71FUND/Circ.61
15 janvier 1998

Notification de l'entrée en vigueur de la Convention de 1971 portant création du Fonds à l'égard du Guyana

Conformément à la règle 4.6 du Règlement intérieur du Fonds international d'indemnisation de 1971 pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures (Fonds de 1971), l'Administrateur a l'honneur d'informer les Etats contractants que la Convention internationale portant création d'un Fonds international d'indemnisation de 1971 pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures (Convention de 1971 portant création du Fonds) entrera en vigueur à l'égard du Guyana le 10 mars 1998.

On trouvera au verso la liste des 76 Etats contractants à la Convention de 1971 portant création du Fonds, y compris les 24 Etats qui ont déposé des instruments de dénonciation.

* * *

Etats contractants au Fonds de 1971

Albanie	Gabon	Nouvelle-Zélande
Algérie	Gambie	Papouasie-Nouvelle-Guinée
Antigua-et-Barbuda	Ghana	Pologne
Barbade	Guyana	Portugal
Belgique	Inde	Qatar
Bénin	Indonésie	République arabe syrienne
Brunéi Darussalam	Islande	Saint-Kitts-et-Nevis
Cameroun	Italie	Seychelles
Canada	Kenya	Sierra Leone
Chine <1>	Koweït	Slovénie
Colombie	Malaisie	Sri Lanka
Côte d'Ivoire	Maldives	Tonga
Croatie	Malte	Tuvalu
Djibouti	Maroc	Vanuatu
Emirats arabes unis	Maurice	Venezuela
Estonie	Mauritanie	Yougoslavie
Fédération de Russie	Mozambique	
Fidji	Nigéria	

Etats qui ont déposé des instruments de dénonciation et qui quitteront le Fonds de 1971 le 15 mai 1998

Allemagne	France	Norvège
Australie	Grèce	Oman
Bahamas	Iles Marshall	Pays-Bas<2>
Bahreïn	Irlande	République de Corée
Chypre	Japon	Royaume-Uni<3>
Danemark	Libéria	Suède
Espagne	Mexique	Suisse
Finlande	Monaco	Tunisie

<1> Ne s'applique qu'à la Région administrative spéciale de Hong-kong.

<2> Le Royaume des Pays-Bas a déclaré que sa dénonciation s'appliquait à l'égard du Royaume en Europe.

<3> Le Royaume-Uni a déclaré que sa dénonciation s'appliquait à l'égard du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, du bailliage de Jersey, de l'île de Man, des îles Falkland*, de Montserrat ainsi que de la Géorgie du Sud et des îles Sandwich du Sud.

---

* Un différend oppose les Gouvernements de l'Argentine et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord concernant la souveraineté sur les îles Falkland (Malvinas).